



PROTECTION SOCIALE

Dans l'Ain et le Rhône

- 140 000 ressortissants (32 % actifs, 60 % retraités, 8 % enfants).
- 240 délégués territoriaux.
- 29 élus au Conseil d'administration.
- 23 cantons.
- Élections du 5 au 16 mai 2025.



MSA Ain-Rhône
35 - 37 rue du Plat - BP 2612
69232 Lyon cedex 02

Tél : 04 74 45 99 00
www.ain-rhone.msa.fr

Voter pour
défendre
le régime

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES



Un nouveau conseil d'administration sortira des urnes en mai pour un mandat de 5 ans.

Les atouts du guichet unique

Un seul point d'accueil pour toutes les démarches liées à la protection sociale (retraite, famille, santé) : un atout pour les ressortissants de la MSA.

PAR **PASCALINE TERELLI**

Avant de satisfaire les besoins des familles en prestations sociales, il faut collecter des cotisations. C'est la mission d'Agnès Jourdan, sous-directrice et de son équipe. « Concernant les salariés MSA, les cotisations sont égales au régime général. Pour les non-salariés agricoles, les taux de cotisation sont analogues aux autres professions indépendantes. À la MSA Ain-Rhône, nous conservons une grande proximité avec les cotisants. En cas de difficulté de paiement, des solutions adaptées existent, telle la mise en place d'échéanciers. Notre régime propose une prise en charge partielle de cotisations lors de crise ou de difficulté imprévue. »

Outre les prestations légales, la MSA offre de nombreuses aides dites extra-légales. Daniel Broyer, administrateur, en pointe l'originalité : « Partant des besoins, exprimés souvent par nos délégués de territoire, nous recherchons des aides spécifiques pouvant aider les familles. Cela va de la prime à la naissance, en passant par les chèques vacances, l'aide à la poursuite d'études, du permis de conduire, l'aide à l'autonomie pour les personnes âgées... ».

UN PARTENAIRE POUR LA VIE

La santé est au cœur des préoccupations de la MSA. Dominique Saint-Paul, médecin conseil en chef, souligne l'importance des programmes de prévention : « Nous réalisons des bilans de santé et organisons divers dépistages — cancers de la peau, maladies cardiovasculaires, rétinopathie diabétique. Avec les séjours Horizon, nous veillons à l'épuisement professionnel. Nous organisons des journées sur le dépistage des cancers, le risque solaire, le tabac ou l'alimentation. » Parvenir à la retraite en bonne santé est un objectif majeur. Pour Michel Valvin, premier vice-président de la caisse, « il est indispensable de préparer soigneusement ce temps fort de la vie. Dès que l'assuré reçoit son relevé de carrière, il faut le vérifier et faire les corrections nécessaires. Un montant de retraite peut être précisé à titre indicatif. Dès 55 ans, un nouveau service en ligne est à disposition des assurés pour connaître l'âge de départ en retraite et celui auquel ils peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein. Enfin, il faut déposer son dossier 4 à 6 mois avant la date choisie et bien se renseigner auprès de la caisse voire sur Internet ». ■

Élections, un rendez-vous essentiel

Aller voter en mai prochain pour élire les délégués, c'est agir pour maintenir l'action de la MSA au bénéfice des agriculteurs.

Dans les 23 cantons de l'Ain, les délégués, hommes et femmes de terrain, sont une centaine à représenter la MSA au plus près de leur territoire. Ils sont élus selon trois collèges distincts, en tant qu'exploitants, salariés ou employeurs de main-d'œuvre, au service des ressortissants, actifs, retraités ou familiaux. Olivier de Seyssel, président de la MSA, en souligne les spécificités : « Nous sommes le seul régime de protection sociale à fonctionner selon un régime démocratique. La politique fixée par le conseil d'administration, composé d'élus issus des élections, est déterminante pour défendre nos bénéficiaires en matière d'action sanitaire et sociale et de santé - sécurité au travail. » L'enjeu des élections est donc essentiel pour préserver

les actions mises en œuvre pour protéger et soutenir les agriculteurs soumis à des difficultés récurrentes. « Il se mesurera à travers la participation effective des ressortissants appelés à défendre leur attachement à leur régime, souligne Alexandre Faes, président du comité de protection sociale. Leurs votes constituent un baromètre éloquent auprès du législateur tenté par l'uniformisation des régimes. » Les élections, instrument de cette mobilisation attendue, auront lieu du 5 au 16 mai prochains. Elles sont organisées sur un seul tour, de manière très simple : soit par correspondance (affranchissement gratuit), soit en ligne sur le site internet ain-rhone.msa.fr. ■



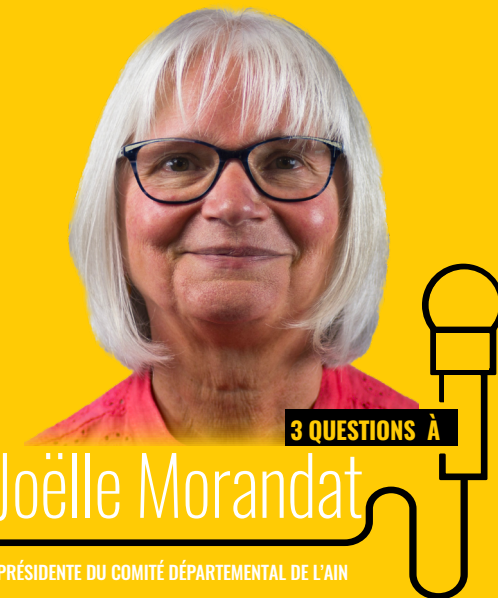
TÉMOIGNAGE

Jean-Paul Devrieux, délégué territorial depuis 12 ans

Engagé dans le canton de Villars-les-Dombes, l'agriculteur à la retraite Jean-Paul Devrieux revient sur son expérience. « J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre système de mutualité que je ne connaissais que du côté des cotisations. En rencontrant les ressortissants, je peux les conseiller sur les services existants auxquels ils ont droit. Je leur apporte mon aide et j'encourage mes collègues agriculteurs, notamment les plus jeunes, à s'engager pour conserver une protection sociale

présente, efficace et de proximité au service de tous. J'ai aussi beaucoup représenté la MSA dans différentes manifestations comme le concours de labour départemental, les comices agricoles ou pour expliquer notre fonctionnement aux futurs agriculteurs en formation d'une Maison familiale et rurale. » ■

Jean-Paul Devrieux
Délégué de secteur engagé, à l'écoute des besoins des agriculteurs



3 QUESTIONS À

Joëlle Morandat

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Quelles sont les missions des délégués et les attentes du conseil d'administration ?

Les délégués sont des femmes et des hommes qui représentent la MSA sur leur territoire et au sein des instances dont ils sont de précieux contacts et relais, montants et descendants entre la caisse et les adhérents. À travers les actions qu'ils organisent sur le terrain, ce sont aussi des animateurs du milieu rural.

Qui sont les délégués ?

Ce sont des agriculteurs, chefs d'exploitation, employeurs de main-d'œuvre ou personnels de structures liées au monde agricole. Ils vivent sur leur territoire, le connaissent et ont des liens avec la population comme avec les élus. Pour les ressortissants de la MSA, cette proximité est précieuse.

Pouvez-vous évoquer quelques manifestations organisées par le comité départemental avec les délégués de territoire ?

Le comité départemental a participé et organisé des actions de prévention en partenariat avec la gendarmerie et la police nationale. Les délégués ont tenu le stand lors de la Fête de l'agriculture et du Salon des maires. En fin d'année, ils ont confectionné des paniers de Noël destinés à des familles ressortissantes agricoles. Une pièce de théâtre a été présentée dans plusieurs communes de l'Ain, abordant des thèmes relatifs aux interrogations du monde rural.